



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les coopératives artisanales en Vendée. La fin des artisans ?

Yves Criton

Résumé

Cette étude en sociologie rurale analyse le développement des groupements d'artisans en Vendée. On s'intéresse plus particulièrement à la contradiction entre le mouvement coopératif et le syndicalisme professionnel.

Abstract

The craftsmen's cooperatives in vendée, the ending of the artisans ?

This study in rural sociology trace the development of the craftsmen's co-operatives in Vendée. The main point is the contradiction between co-operatives and syndicates.

Citer ce document / Cite this document :

Criton Yves. Les coopératives artisanales en Vendée. La fin des artisans ? . In: Économie rurale. N°222, 1994. 48 heures - 48 thèses d'Économie et de Sociologie Rurales. p. 36;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4947>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_222_1_4947

Fichier pdf généré le 26/03/2019

LES COOPÉRATIVES ARTISANALES EN VENDÉE LA FIN DES ARTISANS ?

Yves CRITON

Doctorant en Sociologie
7, rue Jean Debay
44000 Nantes

Mots-clés : artisanat, Ouest, Vendée, coopérative, organisation professionnelle, sociologie.

Sous la direction de Charles Suaud, professeur à l'Université de Nantes.

Résumé : Cette étude en sociologie rurale analyse le développement des groupements d'artisans en Vendée. On s'intéresse plus particulièrement à la contradiction entre le mouvement coopératif et le syndicalisme professionnel.

THE CRAFTSMEN'S CO-OPERATIVES IN VENDÉE, THE ENDING OF THE ARTISANS ?

Summary : This study in rural sociology trace the development of the craftsmen's co-operatives in Vendée. The main point is the contradiction between co-operatives and syndicates.

Les artisans, personnes qui emploient moins de dix salariés, semblent incarner l'individualisme, pourtant, l'évolution des pratiques commerciales provoque l'apparition de groupements. Le développement rapide des coopératives d'achats et de ses adhérents remet en cause la définition traditionnelle des artisans et l'influence des organisations professionnelles. Le champ d'observation porte sur huit structures vendéennes rassemblant 603 adhérents.

UNE SOCIÉTÉ RURALE ACTIVE

La Vendée est un département rural mais cela ne signifie pas qu'il est peu peuplé. Au contraire, la société vendéenne est encore forte et très structurée. La Roche-sur-Yon, préfecture du département, ne rassemble qu'un dixième de la population soit 50 000 habitants. La plupart des communes sont des bourgs dont la population varie entre 1 500 et 2 500 habitants.

Une pratique religieuse encore marquée et le nombre important d'associations traduisent le dynamisme des solidarités collectives. Ce terreau s'avère fertile pour les groupements : la moitié des GAEC français sont vendéens.

UN SYNDICAT D'ARTISANS PUISSANT ET TRADITIONNEL

Le département compte près de 10 000 artisans soit une densité de 195 artisans pour 10 000 habitants alors que la moyenne française est de 150 artisans pour 10 000 habitants. Les activités liées au bâtiment sont les plus importantes puisqu'elles concernent 47,8 % des artisans vendéens (41,5 % en France).

Le véritable essor du syndicalisme date de l'après-guerre, le syndicat des artisans du bâtiment de la Vendée est créé le 27 mars 1954. Le recrutement d'un secrétaire général formé à la JAC et issu de la FDSEA est déterminant. Sur le modèle agricole, une école des cadres est fondée ainsi qu'un Centre Départemental des Jeunes Artisans (CDJA) dans lesquels on retrouve la plupart des responsables syndicaux actuels. Le prosélytisme du secrétaire général permet, dans un premier temps, de contenir la vague poujadiste en 1955, puis d'accroître le nombre d'adhérents qui passe de moins de 200 artisans

en 1954 à 4 000 en 1982. Ceci représente un taux de syndicalisation de 90 % (46 % en France à la même époque). Cette forme de syndicalisme veut représenter les petits artisans, c'est pourquoi les membres du conseil d'administration du syndicat n'emploient pas plus de trois salariés.

DES GROUPEMENTS DE CHEFS D'ENTREPRISE

La Vendée est le second département touristique de France, c'est pourquoi la construction de résidences secondaires représente une activité importante. Dès 1960, l'intervention de sociétés commerciales s'intercale entre les artisans et leur clientèle. Les groupements de constructeurs ont pour but de préserver la maîtrise du marché. Une autre forme d'action consiste à se grouper pour obtenir des fournitures à un prix compétitif et, ainsi, rétablir ses marges.

Un homme tire parti d'une position originale : issu du milieu agricole, ancien responsable départemental de la JAC et représentant d'un grossiste auprès des artisans, il fédère une partie des plombiers-chauffagistes dans un groupement d'achat en 1976. En moins de cinq années, trois autres coopératives d'achats sont créées à son initiative, elles s'adressent aux maçons, aux menuisiers et aux carreleurs. Près de 500 artisans se sont regroupés en rompant avec les grossistes qui les fournissaient parfois depuis deux générations.

Un groupement d'achat n'existe, et ne se justifie aux yeux des fournisseurs, que par le chiffre d'affaires qu'il représente. Les directeurs de ces coopératives incitent leurs adhérents à se développer, c'est-à-dire à embaucher. En juin 1992, lors du dixième anniversaire d'un groupement d'achats regroupant plus de cent coopérateurs, le président a vivement attaqué la disposition statutaire qui prévoit l'exclusion des adhérents employant plus de 50 salariés. En effet, la coopérative venait de perdre l'un de ses plus importants "artisans" pour cette raison.

L'écart ne cesse de se creuser entre d'une part, la définition légale du secteur des métiers, ses organisations représentatives et, d'autre part, la logique économique développée au sein des groupements d'achats.